



Conseil municipal du 3 mai 2022

Compte-rendu

Le **trois mai deux mil vingt et deux**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier électronique du 26 avril 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Carillon - 111, rue de la République - en séance publique, sous la présidence de Fabrice CHENAUD, Maire

Membres :		Présents : : CHENAUD Fabrice, Maire ; DARGAUD Fernand, CALLSEN Marie-Christine, DESCAVE Guillaume, BURDIN Cécile et PRAS Béranger, Adjoints ; TRAMBOUZE Marie Claude, BRETON Bernard, GALICHON Alain, PEGON Christophe, JOLY Nathalie, PONTET Nelly, FRBEZAR Johann, BERRAUD Elodie, GUILLIN Karene, BRUET Thibault, BOURNAS Jean-Paul, LABROSSE Nadège, conseillers municipaux.
- en exercice :	19	
- présents :	17	
- votants :	18	
- pouvoirs :	1	
Quorum :	10	
		Excusées : PORTERAT Chantal qui a donné pouvoir à CALLSEN Marie-Christine,

Secrétaire : Cécile BURDIN - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2022

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2022.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Fabrice CHENAUD, Maire, invite le Conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions :

- o du comité consultatif eau assainissement du 25 janvier 2022 : sans observations ;

Arrivées tardives de Beranger PRAS et de Thibault BRUET

- o du SIADEP du 14 mars 2022: Mr BOURNAS donne la définition de métabolites. Mr PEGON ajoute que les nouveaux contrôles exigés par l'ARS ne sont pas les seules explications de l'augmentation de 3 % du tarif de l'eau tant en consommation qu'en part fixe mais qu'elle est due aux travaux de changement de canalisations vétustes ;
- o du conseil communautaire du 17 mars 2022 : sans observations ;
- o du bureau municipal n° 6 du 21 mars 2022 : sans observations ;

Arrivée tardive de Guillaume DESCAVE

- o du bureau municipal n° 7 du 4 avril 2022 : sans observations ;
- o du conseil municipal des enfants n°12 du 5 avril 2022 : sans observations ;
- o de la commission des affaires scolaires n°1 du 11 avril 2022 : sans observations ;
- o du SIADEP du 11 avril 2022: sans observations ;
- o de la commission Conseil municipal des enfants n°2 du 14 avril 2022 : sans observations.

Décisions du maire : rendu compte au Conseil municipal

Le conseil municipal prend connaissance des décisions du maire qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 16 juin 2020. Mr le Maire a pris trois décisions de non préemption sur la propriété bâtie au 333, chemin de Bois Plan et sur deux parcelles non bâties au lieu-dit « Gayen »

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 et précise que la norme

comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général et budget CCAS.

Location de la salle de Carillon par l'Ecole de musique du Pays de CHARLIEU BELMONT

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à l'école de musique du Pays de CHARLIEU BELMONT la location de la salle de Carillon au tarif de 108 € pour organiser la fête de la musique de l'Ecole vendredi 17 juin 2022.

Locations de la salle d'entrée de Carillon par Mr BUSSIERE Jean-Pierre, président « Ensemble et Solidaires UNRPA » section de Charlieu

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise la location de la salle d'entrée à l'association « Ensemble et Solidaires UNRPA » section de Charlieu et fixe le prix de location à 102 € le mardi 17 mai 2022 pour l'organisation de son loto et 54 € par manifestation les 15 septembre, 18 octobre et 7 décembre 2022.

Location de la salle de Concert par Mme PASSE Christiane- mariage de son enfant

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (8 abstentions, 7 pour et 2 contre) maintient la même tarification soit 140 € pour la location de la salle de concert le week-end des 4 et 5 juin 2022 à Mme PASSE Christiane.

Demande d'une location de salle par Mme Maria MATTRAY au nom de l'association des sclérosés en plaques du Roannais

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise à disposition gratuite des sanitaires et du préau de la garderie cantine à l'association des sclérosés en plaques du Roannais.

Forfait communal : approbation du montant de participation de la commune de ST BONNET DE CRAY

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la participation de ST BONNET DE CRAY de 370 € par élève soit un total de 1 110 € pour 3 élèves.

Sinistre place de l'église - poteau en bois accroché

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr le Maire à encaisser la somme de 101.11 € correspondant à la réparation du poteau de sécurité place de l'église.

Questions diverses

Etablissements des tableaux de tour de garde pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 10h30 aux monuments aux morts

La séance est levée à 21 heures.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 7 juin 2022

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 3 mai 2022.

Le secrétaire de séance,
Cécile BURDIN



Le Maire,
Fabrice CHENAUD

